

AVIS PUBLIC D'ÉLECTION RÉVISÉ
Vote par correspondance
SCRUTIN DU 2 NOVEMBRE 2025

Par cet avis public, Lison Huard, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Les postes suivants sont ouverts aux candidatures :

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Poste de mairesse ou maire• Poste de conseillères ou conseillers au siège n° 1• Poste de conseillères ou conseillers au siège n° 2• Poste de conseillères ou conseillers au siège n° 3 | <ul style="list-style-type: none">• Poste de conseillères ou conseillers au siège n° 4• Poste de conseillères ou conseillers au siège n° 5• Poste de conseillères ou conseillers au siège n° 6 |
|---|--|

Toute déclaration de candidature doit être produite au bureau de la présidente d'élection pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant **du 19 SEPTEMBRE au 3 OCTOBRE 2025** aux jours et aux heures suivants.

du **LUNDI au JEUDI de 9 H À 12 H** et de **14 H À 16 H** et le **VENDREDI de 9 H À 12 H**
ATTENTION LE BUREAU SERA OUVERT EN CONTINU LE VENDREDI 3 OCTOBRE 2025 DE 9 H À 16 H 30.

2. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné aux dates et aux heures suivantes.

JOUR DU SCRUTIN : DIMANCHE 2 NOVEMBRE 2025, DE 10 H À 20 H
JOUR DE VOTE PAR ANTICIPATION : DIMANCHE 26 OCTOBRE 2025, DE 12 H À 20 H

Si vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé et êtes inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, vous pouvez demander, jusqu'au 17 octobre 2025, à la présidente d'élection « **de voter à votre chambre située dans un établissement de santé reconnu ou à votre domicile** ». Il en va de même pour votre proche aidant.

3. Vous pourrez voter par correspondance **si votre domicile n'est pas sur le territoire de la municipalité**

Pour voter par correspondance, vous devez soumettre une demande à la présidente d'élection au plus tard le **17 octobre 2025**.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du **14 octobre 2025**. Si vous avez fait une demande et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote, vous pouvez communiquer avec la présidente d'élection afin de vérifier les conditions pour les obtenir. Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente ou du président d'élection au plus tard le vendredi **31 octobre 2025 à 16 h 30**.

4. Stéphanie Tremblay a été nommée secrétaire d'élection et Gina Foster & Anny Gagnon les adjointes.

5. Vous pouvez joindre la présidente d'élection à l'hôtel de ville situé au 1, 2^e Avenue, Forestville (Québec) GOT 1E0 au 418 587-2285 poste 1105.

Forestville, ce 16 septembre 2025

Original signé et versé aux archives

Lison Huard, présidente d'élection

Certificat de publication

Je soussignée, présidente d'élection de la Ville de Forestville, certifie que j'ai publié l'avis révisé accompagnant le présent certificat, conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 16 septembre 2025, à chacun des endroits suivants : à Hôtel de ville situé au 1, 2^e Avenue et au Complexe Guy-Ouellet situé au 10, 10^e Rue

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 16 septembre 2025

Original signé et versé aux archives

Lison Huard, greffière-adjointe